



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYESSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : ARPAILLANGE Michel, DJOUDER Sarah, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne.

Pouvoirs 4 : ARPAILLANGE Michel pouvoir à Laurent RENARD, DJOUDER Sarah pouvoir à Céline CORREGE, LEBRUN Guillaume pouvoir à Christian DELMAS, LEVRAT Anne pouvoir à Eliane OBIS.

Secrétaire de séance : PADIOU Laurent

DESIGNATION D'UN REFERENT NUMERIQUE POUR HG NUMERIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts de HG Numérique,
 Vu la nécessité de désigner un interlocuteur référent pour assurer le suivi des échanges, de l'accompagnement et des actions liées au numérique,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un référent identifié pour faciliter les relations entre Haute-Garonne Numérique et la commune de NAILLOUX, il est demandé de désigner au sein du conseil municipal un référent numérique.

Ce dernier sera chargé de suivre les relations entre le syndicat et votre commune, aussi bien en ce qui concerne la fibre optique (nouveaux habitants, incidents réseau...) que le décommissionnement du réseau cuivre, ainsi que tout autre sujet numérique que vous voudrez bien nous soumettre.

Il sera directement en contact avec les équipes et plus particulièrement avec les techniciens de terrain, afin de suivre concrètement les dossiers qui nous seront soumis. Il pourra également servir d'interface pour les habitantes et habitants qui solliciteraient la commune sur les sujets numériques, et plus particulièrement sur celui de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

- De désigner en qualité de référent numérique pour HG Numérique :
 - Monsieur Frédéric ABRARD
- Que ce référent aura pour mission d'assurer le lien entre la commune et HG Numérique, de relayer les informations utiles et de participer, le cas échéant, aux échanges relatifs aux actions numériques.
- D'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 16/06/2026
de l'affichage le : 16/06/2026

Lison GLEYSES,
Maire



Laurent PADIOU
Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Laurent Padiou, the Secretary of the meeting.